



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Culture et Vie Locale

Service Manifestations

Affaire suivie par : Mme Rachel BOISSON

Tél. : 03.21.74.87.27

rachel.boisson@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le **15 OCT. 2026**

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre du marché de Noël 2026

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont organise du 11 au 20 décembre 2026 un marché de Noël dans le centre-ville d'Hénin-Beaumont.

A cette occasion, la commune ouvre une mise en concurrence de l'occupation du domaine public afin de désigner une association qui participera à cet événement en assurant l'exploitation et la gestion d'un dôme/bulle de Noël situé sur la place Carnot aux jours et horaires suivants :

- Le vendredi 11 décembre 2026 de 16h30 à 21h30,
- Le samedi 12 décembre 2026 de 15h30 à 21h30,
- Le dimanche 13 décembre 2026 de 15h30 à 20h00,
- Le vendredi 18 décembre 2026 de 16h30 à 21h30,
- Le samedi 19 décembre 2026 de 15h30 à 21h30,
- Le dimanche 20 décembre 2026 de 15h30 à 20h00,
- Et 1 jour à définir entre le 14 et le 17 décembre 2026.

L'association aura à charge l'exploitation et la gestion complète de l'espace intérieur du dôme/bulle de Noël et devra se conformer aux exigences suivantes :

- Mise en place et gestion d'un bar à champagne,
- Décorer l'intérieur du dôme/bulle de Noël en apportant du mobilier adapté et des éléments de décoration en cohérence avec la thématique de Noël,
- Mise en place d'un dispositif d'éclairage de l'intérieur du dôme/bulle de Noël,
- Assurer une ambiance musicale à l'intérieur du dôme/bulle de Noël,
- Mise en place d'un système de chauffage à l'intérieur du dôme/bulle de Noël (gaz interdit),
- Assurer l'ouverture et la fermeture du dôme/bulle de Noël aux jours et horaires précisés,
- Assurer le nettoyage régulier du dôme/bulle de Noël aux jours et horaires précisés.



Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% sur la qualité des éléments de décoration proposés et des produits proposés à la vente ;
- 30% sur le lien de la prestation avec la thématique de Noël ;
- 20% sur l'animation musicale proposée ;

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser et de préciser les activités/animations que vous souhaitez réaliser, mais vous avez également la possibilité de faire d'autres propositions qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives présentant vos articles et **illustrant votre outil de vente.**

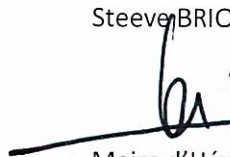
Dès que les candidatures auront été examinées en commission, le candidat retenu recevra une autorisation individuelle et les autres candidats, un courrier de refus.

Dossier complet à retourner avant le mercredi 28 octobre 2026 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT
ou par mail à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

